

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail
Loire-Bretagne
6 mars 2017



Vos représentants SNE au CHS CT

Un CHSCT qui se déroule dans un climat serein, permettant des échanges constructifs avec la direction générale pour améliorer vos conditions de travail et de sécurité !

1. Document unique :

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels a fait l'objet d'une actualisation concernant de nouvelles missions à DEP, le risque « noyade » et des risques liés aux missions à l'étranger. Concernant ces missions, M Gutton a rappelé que les agents intervenaient sur la base du volontariat (on peut refuser) et qu'il n'est pas question d'aller dans des zones à risques, pays ou certaines régions d'un pays.

Vos représentants SNE-FSU ont demandé que soit malgré tout analysé de manière globale (et pas pour chaque agent !) l'impact sur les assurances personnelles (notamment prêts « habitation ») si un accident fatal survenait lors d'une mission, dans un pays ou une zone en « vigilance renforcée » (définition du Ministère des Affaires Etrangères). Cette information générale permettra ensuite à chaque agent d'étudier par lui-même l'impact éventuel sur ses prêts. Ils ont aussi demandé à ce que soit analysé si les agents en mission à l'étranger pouvaient bénéficier de la couverture du « Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions ».

Il a été rappelé qu'il y avait des exclusions qui s'appliquaient tout le temps (insurrection,...), et que les assurances offertes par les cartes bancaires comportaient aussi souvent des exclusions que chacun devrait vérifier lors qu'il entreprend un voyage à titre personnel.

Le document unique est approuvé à l'unanimité

2. Rapport annuel des risques professionnels 2016

Il apparaît une forte augmentation des jours d'arrêt pour accident du travail. Cette évolution devra être étudiée lors d'un GT DU-RPS, de même que les indicateurs de suivi de la situation à l'agence qui ont été présentés mais pas encore analysés. Vos représentants SNE-FSU ont aussi rappelé l'obligation de réaliser une enquête par le CHSCT après chaque accident du travail, car cela peut être l'occasion de définir des mesures pour améliorer encore la

Vos représentants SNE

Jean-Noël GAUTIER – Céline OLIVIER - Guillaume SAVIN – Alain SIGOT

sécurité à l'agence, bien que les indicateurs soient déjà bons. A noter que l'agence a dépensé 27000 euros en 2016 pour améliorer les postes de travail.

A noter une très forte augmentation des entretiens avec l'assistante sociale pour motif professionnel, et une augmentation significative des signalements du médecin de prévention.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

3. Plan de prévention 2017

Vos représentants SNE-FSU ont demandé :

- Des formations pour les managers de télétravailleurs car certains ont fait part de difficultés lors de l'enquête qui a été réalisée. La direction envisage plutôt un accompagnement renforcé. *Ndlr : Le plan de formation 2017 examiné en comité technique le 31 janvier prévoit une formation pour les encadrants (manager les télétravailleurs : organisme IGPDE le 20 juin 2017)*
- Une réunion avec les assistants de prévention des délégations comme cela avait été prévu lors de l'évolution du rythme des visites du CHSCT en délégation. Elle aura lieu au 2^e trimestre après la réunion entre l'inspecteur santé et sécurité au travail, le conseiller de prévention et les assistants de prévention.
- Une réflexion sur l'accompagnement a apporté à un encadrant qui quitte sa fonction de manager pour redevenir un agent « technique ». L'expérience montre que cette évolution n'est pas forcément bien préparée et bien vécue. La direction considère que cela fait partie de tout accompagnement vers un nouveau poste, et qu'il faut peut-être avoir un regard particulier sur cette situation.
- Une réflexion pour diffuser plus largement certains équipements de préventions des Troubles Musculo-Squelettiques à des agents ne présentant pas encore de difficultés, pour éviter de voir apparaître des problèmes dans 10 ou 15 ans. La direction générale est d'accord sur le principe, mais reste à définir les conditions de mise en œuvre. Le docteur Brouillet en profite pour rappeler que cette réflexion peut être élargie aux conditions de travail au sens large ainsi qu'à l'hygiène de vie des agents qui contribue aussi à réduire ces risques.

Vos représentants SNE-FSU demande qu'une nouvelle information soit faite auprès du personnel sur l'évolution de la note d'utilisation des véhicules de services. Conformément à l'évolution réglementaire de la fin 2016, la note prévoit que l'auteur d'une infraction entraînant une perte de point soit dénoncé, d'où l'importance de bien remplir le carnet d'utilisation des véhicules notamment les heures de conduite en cas de conducteurs multiples !

Vos représentants SNE

Jean-Noël GAUTIER – Céline OLIVIER - Guillaume SAVIN – Alain SIGOT

La direction ayant par ailleurs réaffirmé que les demandes de formation faites en CHSCT pouvaient être réintégrées dans le plan de formation global déjà approuvé par le CT, le plan de prévention est approuvé à l'unanimité.

4. Rapports des médecins de prévention et de l'assistante sociale, signalements des médecin, et fiche hygiène et sécurité

Les rapports des médecins de prévention sont très « pauvres » en informations. Seulement deux ont un petit commentaire de synthèse, et l'un explique que le petit effectif rencontré en délégation ne permet pas d'avoir une vision globale.

A noter qu'une évolution de la réglementation de la médecine du travail intervenue ces dernières années permet que certaines visites « de routine » soient assurées par un infirmier formé à la médecine du travail. S'il a un « doute », il oriente alors l'agent vers le médecin de prévention pour un diagnostic plus approfondi. Cet infirmier est soumis aux mêmes obligations de secret médical. Par contre, si un agent demande à rencontrer le médecin de prévention, c'est bien le médecin qui est rencontré et pas l'infirmier. Cette adaptation de la réglementation a été introduite pour faire face à la pénurie de médecins du travail. Un rappel sera fait par Sylviane Rebours auprès des assistants de prévention en délégation.

Le rapport de l'assistante sociale révèle une forte augmentation des entretiens en lien avec la vie professionnelle, notamment en lien avec les changements d'organisations du travail et le stress. Elle a effectué cette année des visites en délégation, demande faite par vos représentants SNE-FSU lors d'un précédent CHSCT et acceptée par la direction. A noter un accroissement des rencontres en-dehors de l'agence, y compris au siège où les rencontres ont pourtant lieu dans un local dédié et relativement isolé pour préserver une confidentialité à ces rencontres. Mme Zamora rappelle qu'elle est aussi soumise au secret professionnel, et qu'elle n'a jamais subi de pressions de la direction de l'agence pour avoir des informations concernant ses rencontres avec des agents. Elle note enfin que le taux d'agents rencontrés est supérieur à celui observé habituellement dans d'autres entreprises du fait de la bonne implantation de son action au sein de l'agence.

Le SNE-FSU remercie la direction générale de son implication dans la résolution de la situation d'un collègue ayant fait l'objet d'un signalement, ainsi que de son implication dans l'analyse de la situation dans une direction.

Le SNE-FSU exprime sa satisfaction que le problème d'odeurs à l'atelier reprographie, dont on ne connaît pas la dangerosité, ait été rapidement pris en compte après qu'un de ses représentants a rempli une fiche hygiène et sécurité.

Enfin, suite à la validation du CR du CHSCT du mois de juin 2016, le SNE-FSU est revenu sur certaines règles régissant le recours et l'objet de la médecine de prévention définis dans le décret 82-453 notamment :

1. Le médecin de prévention exerce « au bénéfice exclusif de l'agent », et son devoir de conseil vis-à-vis de l'employeur ne s'applique que dans ce cadre,
2. Toute visite médicale donne lieu à une convocation écrite, et aucune visite ne peut avoir lieu à la demande de l'employeur,
3. Seule la visite quinquennale est obligatoire, sauf cas spécifiques : handicap, retours congé maternité, longue maladie...

Le SNE-FSU a rappelé que ces éléments visent à laisser toute liberté de choix aux agents, et à leur permettre une meilleure information sur le rôle de la médecine de prévention.

Ce rappel ne va en rien à l'encontre d'une demande accrue concernant la prise en compte par l'employeur de la santé des agents au travail.

Ainsi le passage à une fréquence de trois ans concernant la visite pour chaque agent est un progrès que le SNE-FSU approuve pleinement.

5. Visite d'une partie des bâtiments du siège (bâtiment Allier)

Un ensemble de « désordres » a été identifié : liste des Sauveteurs Secouristes du Travail pas à jour ; rallonges électriques en cascade ; libre circulation de 80cm pas toujours respectée ; orientations pas toujours adéquate de postes de travail, notamment des écrans, et du mobilier vétuste ; risque de chute d'objets en hauteur ;...

Les agents rencontrés ont globalement fait part de leur satisfaction de leurs conditions de travail.

Le problème le plus important est la situation de travailleur isolé d'au moins un collègue, mais aussi à la reprographie et peut-être certains autres à identifier. Un dispositif adapté à cette situation va être étudié.

6. Bilan du télétravail en 2016

Le bilan est basé sur un questionnaire auquel ont répondu la quasi-totalité des télétravailleurs et des encadrants. Il en ressort des problèmes informatiques lors du démarrage du télétravail mais qui sont ensuite résolus. Par contre, demeurent des problèmes avec le téléphone qui doit être activé par un collègue. Tous les télétravailleurs sont très contents de cette adaptation de leurs conditions de travail ainsi que la plupart des encadrants. Un appui

méthodologique sera apporté à ceux qui ont exprimé des difficultés, sachant que tous les encadrants ont malgré tout donné leur accord pour la poursuite du télétravail ou une nouvelle mise en place. Qu'ils en soient remerciés.

7. Travaux à la délégation de Poitiers

Depuis de nombreuses années des dysfonctionnements du système de chauffage ont été identifiés à la délégation de Poitiers, ainsi que d'autres problèmes. Une consultation a été lancée, les offres analysées et les négociations menées, les rapports sont en cours de rédaction. Tous les lots seront attribués et les travaux devraient commencer d'ici quelques mois le temps d'organiser la co-activité. En effet, notamment pour les sols, les bureaux seront restaurés 2 par 2 par roulement, et le mobilier stocké à l'espace café. Par ailleurs, les travaux les plus bruyants seront réalisés en soirée. Il faut donc cadrer précisément l'échéancier, qui sera présenté aux agents.

8. Plan de charge de la MQCP

La MQCP a subi récemment une réduction d'effectif qui va nécessiter une modification de la façon de travailler. Une matinée de réflexion le 21 mars 2017 permettra à l'équipe d'échanger pour élaborer un plan d'action.

Prochaine réunion du CHSCT le 27 juin 2017 à 10h

Si vous avez des questions ou des interrogations sur les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité, n'hésitez pas à nous contacter.